

Sommaire

PREAMBULE	3
I. CONTEXTE & REALISATIONS	
1. DONNEES GENERALES	5
1.1 Informations administratives de la Communauté de Communes	5
Présentation générale	5
Compétences intercommunales	7
1.2 Informations administratives de la CIA	7
2. REALISATIONS	9
2.1 ACCESSIBILITE VOIRIE & ESPACES PUBLICS	9
Etat d'avancement – documents d'accessibilité	9
Travaux de mise en accessibilité	10
2.2 CADRE BATI – ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC	11
Diagnostics d'accessibilité sur le territoire intercommunal	11
Diagnostics d'accessibilité des bâtiments appartenant à la 3CAG et travaux réalisés	12
Diagnostics d'accessibilité des bâtiments appartenant aux Communes	14
II. SUIVI DE LA COMMISSION INTECOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE	
2.1 ACTIONS DE SUIVI DE LA CIA	21
2.2 LOGEMENTS ACCESSIBLES	21

Envoyé en préfecture le 20/12/2016

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le

ID : 032-200042372-20161213-201612099-DE

PREAMBULE

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », détermine un ensemble de dispositions tant au niveau architectural qu'en aménagement, touchant au cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics et les systèmes de transports afin de rendre ces locaux et installations accessibles aux personnes handicapées quel que soit le type de handicap (physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique).

L'article 45 de la loi précise également que « la chaîne du déplacement, qui comprend le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité, est organisée pour permettre son accessibilité dans sa totalité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite ».

Plusieurs dispositions découlant de cette loi concernent directement les collectivités locales :

1. Pour les Communes :

En matière de bâtiments publics :

- > Avant le 1/01/2010 : obligation de réaliser un diagnostic d'accessibilité de l'ensemble des bâtiments communaux classés en Etablissements Recevant du Public (ERP) de 1ère et 2ème catégories,
- > Avant le 01/01/2011 : obligation de réaliser un diagnostic d'accessibilité de l'ensemble des bâtiments communaux classés en ERP de 3ème et 4ème catégories,
- > Avant le 01/01/2015 : réalisation de la mise en accessibilité de l'ensemble des ERP leur appartenant ou ceux dont elles assurent la tutelle.

Si les bâtiments publics ne sont pas accessibles avant le 01/01/2015, les propriétaires des bâtiments ont obligation d'élaborer un Ad'AP (Agenda d'accessibilité programmée)

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) permet à tout gestionnaire/propriétaire d'ERP de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1er janvier 2015.

En effet, le 1er janvier 2015 qui était la date limite pour rendre accessibles les commerces, les mairies, les écoles..., demeure.

Toutefois, l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée permet de se mettre en conformité et surtout d'ouvrir à tous son commerce, ses bureaux...

L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans, sauf cas très particuliers), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Le dossier d'Ad'AP doit obligatoirement être déposé avant le 27 septembre 2015 à la mairie (ou dans des cas particuliers auprès du Préfet).

En matière de voirie :

- > Avant le 23/12/2009 : élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie (PAVE).

PREAMBULE (suite)

2. Pour la Communauté de Communes des Coteaux Arrats Gimone :

En matière de bâtiments publics :

- > Avant le 1/01/2010 : obligation de réaliser un diagnostic d'accessibilité de l'ensemble des bâtiments communaux classés en ERP de 1ère et 2ème catégories,
- > Avant le 01/01/2011 : obligation de réaliser un diagnostic d'accessibilité de l'ensemble des bâtiments communaux classés en ERP de 3ème et 4ème catégories,
- > Avant le 01/01/2015 : réalisation de la mise en accessibilité de l'ensemble des ERP leur appartenant ou ceux dont elles assurent la tutelle.

Si les bâtiments publics ne sont pas accessibles avant le 01/01/2015, les propriétaires des bâtiments ont obligation d'élaborer un Ad'AP (Agenda d'accessibilité programmée)

Création d'une Commission Intercommunale de l'Accessibilité (obligatoire pour les intercommunalités de plus de 5 000 habitants),

Avant le 31 décembre de chaque année : réalisation d'un rapport annuel de l'accessibilité.

Le rapport doit présenter, pour chaque Commune de la Communauté de Communes, les actions en matière d'accessibilité (bâti, voirie, transport, offre en logements accessibles) réalisées l'année écoulée et des perspectives pour l'année suivante. Il fait le cas échéant des propositions visant à améliorer la situation.

Le rapport doit être présenté en Conseil Communautaire. Il est transmis au Préfet, au Président du Conseil Départemental, au Conseil Départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

3. Pour les personnes publiques et privées propriétaires d'ERP :

- > Avant le 1/01/2010 : obligation de réaliser un diagnostic d'accessibilité de l'ensemble des bâtiments communaux classés en ERP de 1ère et 2ème catégories,
- > Dispositions spécifiques pour l'Etat : Avant le 1/01/2010 : obligation de réaliser un diagnostic d'accessibilité de l'ensemble des bâtiments classés en Etablissement Recevant du Public de la 1ère à la 4ème catégorie.

4. Pour les autorités organisatrices des transports :

- > Etablissement d'un schéma directeur d'accessibilité des services de transport avant février 2011,
- > Les services de transport en commun doivent être accessibles d'ici 2015.

Envoyé en préfecture le 20/12/2016

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le



ID : 032-200042372-20161213-201612099-DE

I – CONTEXTE ET REALISATIONS

1 - DONNÉES GÉNÉRALES

1.1 - INFORMATIONS ADMINISTRATIVES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

Coordonnées de l'entité publique :



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COTEAUX ARRATS GIMONE

53 Boulevard du Nord – 32200 GIMONT

☎ 05.62.67.91.67.

Site internet : www.3cag.fr

Contact : contact@3cag.fr / secretariat@3cag.fr

Référent technique : urbanisme@3cag.fr

Président de la Communauté de Communes : Pierre DUFFAUT, Maire de Gimont

> Présentation générale du territoire

Historique :

Communauté de Communes Arrats Gimone

- 2000 : Création de la Communauté de Communes Arrats Gimone (13 communes : Ansan, Aubiet, Blanquefort, Escorneboeuf, Gimont, Isle Arné, Juilles, Marsan, Maurens, Montiron, Saint Caprais, Saint-Sauvy, Sainte Marie)
- 2001 : 5 autres communes (Bédéchan, Boulaur, Giscaro, Saint Martin Gimois et Tirent-Pontéjac) se rallient à la Communauté de Communes ce qui mène le nombre de communes à 18.
- 2006 : La C.C Arrats Gimone s'agrandit à 20 communes avec l'arrivée de 2 autres communes (Lussan, Aurimont).
- 2012 : 2 autres adhésions de communes (Lahas et Mongauzy) au sein de la C.C Arrats Gimone ce qui ramène au nombre de 22 communes.

Communauté de Communes des Coteaux de Gimone

- 2005 : Création de la Communauté de Communes des Coteaux de Gimone (6 communes : Betcave-Aguin, Saint-Elix-d'Astarac, Sémezies Cachan, Saramon, Simorre, Villefranche d'Astarac)
- 2009 : Adhésion de la commune de Lartigue au sein de la C.C des Coteaux de Gimone ce qui mène le nombre de communes à 7.
- 2012 : Gaujan se rallie à la C.C des Coteaux de Gimone ce qui mène le nombre de communes à 8.

3CAG

- 2014 : Fusion des deux communautés de communes suite à la loi Réforme des Collectivités Territoriales du 16 Décembre 2010, la nouvelle communauté se nomme donc la Communauté de Communes des Coteaux Arrats Gimone (3CAG). Cette dernière compte au total 30 communes soit une population de 10 333 habitants (INSEE).

1 - DONNÉES GÉNÉRALES (suite)

La Communauté de Communes des Coteaux Arrats Gimone dite « 3CAG » a été créée par arrêté préfectoral du 30 mai 2013 fusionnant ainsi les 2 communautés de communes initiales.

Géographie :

> Située au Sud-Est du département du Gers, la 3CAG est constituée de 30 Communes : Ansan, Aubiet, Aurimont, Bédéchan, Betcave Aguin, Blanquefort, Boulaur, Escorneboeuf, Gaujan, Gimont, Giscaro, l'Isle Arné, Juilles, Lahas, Lartigue, Lussan, Marsan, Maurens, Mongauzy, Montiron, Saint Caprais, Saint-Elix, Saint-Martin-Gimois, Sainte-Marie, Saint-Sauvy, Saramon, Semezies-Cachan, Simorre, Tirent-Pontéjac, Villefranche d'Astarac.

Ce territoire qui s'étend essentiellement le long de la Gimone, d'axe sud-nord pour s'élargir sur la Marcoue et l'Arrats, sur sa partie aval dont la topographie globale est vallonnée.

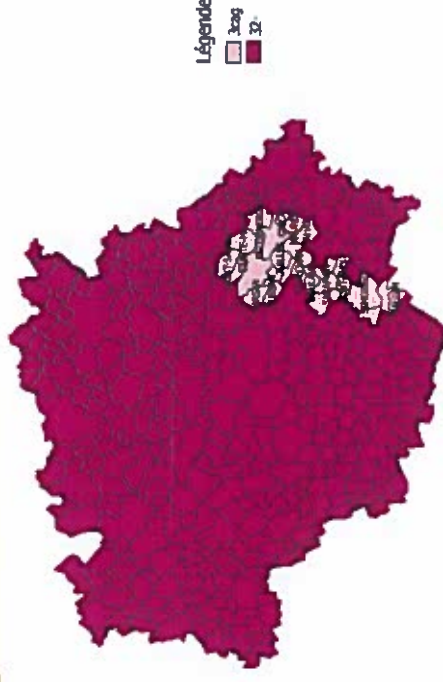
Démographie et économie:

> Avec une densité de population moyenne de 25.6 habitants/km², le territoire regroupe 10333 habitants au dernier recensement général de population (RGP INSEE 2015). Le bassin de vie se situe entre l'agglomération d'Auch et l'expansion urbaine de l'agglomération toulousaine, influençant ainsi sa dynamique économique liée à l'aéronautique, stimulée aussi par la traversée de la RN124, reliant la 3CAG à 30 minutes du « Pôle Airbus » de Blagnac.

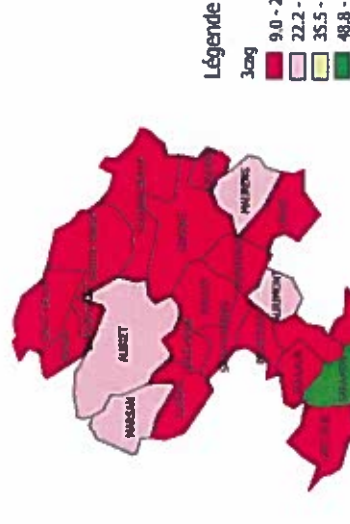
Le territoire de la 3CAG est de typologie « rural » car 18 communes (soit 60%) sont isolées (hors influence des pôles), 8 communes (soit 27%) sont de typologie « communes multipolarisées des grandes aires urbaines » et les 4 autres communes (soit 13%) sont des « couronnes de grands pôles ».

Urbanisme et Habitat:

> La 3CAG adhère au Syndicat Mixte du SCOT de Gascogne en charge de l'élaboration du SCOT sur une grande partie du territoire gersois.
> La 3CAG n'a pas de Plan Local de l'Habitat.



Densité de population dans la 3CAG



1 - DONNÉES GÉNÉRALES (suite)

> Compétences intercommunales :

Les statuts de la 3CAG délimitent le champ de compétence de la communauté, conformément à la définition de l'intérêt communautaire. En effet, la communauté de communes exerce deux compétences obligatoires et intervient dans les domaines de compétences optionnelles ou facultatives qui leur ont été au préalable transférés par les communes membres.

Compétences obligatoires :

- aménagement de l'espace communautaire,
- développement économique,

Compétences optionnelles :

- Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire,
- Construction, entretien et fonctionnement du cinéma intercommunal,
- Action sociale d'intérêt communautaire,
- Assainissement Non Collectif,
- Gestion d'une fourrière animale,
- Instruction des autorisations du droit des sols.

1.2 - INFORMATIONS ADMINISTRATIVES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE :

Rappel

L'article L. 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales issu de l'article 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 prévoit dans son alinéa 7 la création obligatoire d'une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de transports ou d'aménagement du territoire, dès lors qu'ils regroupent 5000 habitants ou plus.

La commission a pour missions de dresser un constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics, des transports et d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées. La commission établit un rapport annuel et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Envoyé en préfecture le 20/12/2016

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le



ID : 032-200042372-20161213-201612099-DE

1 - DONNÉES GÉNÉRALES (suite)

Par délibération n°2014-09-106 du 29 septembre 2014, les élus du Conseil Communautaire ont décidé de créer la Commission Intercommunale d'Accessibilité et valider la composition de cette dernière. Préalablement, chaque Maire de la Communauté de communes a été sollicité pour désigner un représentant pour la commune et une personne représentant les associations d'usagers, si il y avait lieu.

De plus, les associations de personnes handicapées ont été saisies par courrier pour connaître leur souhait de siéger ou non au sein de la Commission Intercommunale d'Accessibilité.

La CIA se compose de trois collèges comme stipulé dans la loi n°2005-102 :

- un collège représentant les élus du territoire (27 élus)
- un collège représentant les associations d'usagers (8 représentants)
- une personne représentant une association de personnes handicapées.

Le 23 septembre 2014, par délibération n°2014-09-106, les élus du Conseil Communautaire ont fixé la composition de la CIA tel que suit :

> Représentants des communes membres de la 3CAG :

ANSAN : Jean-Claude BADY

BEDECHAN : Nathalie MALHOMME

BOULAUER : Daniel DANFLOUS

GIMONT : Régis DARIES

JUILLES : Marc JULIA

LUSSAN : Bruno BODART

MONGAUZY : Non représentée

SAINTE-ELIX D'ASTARAC : Francis CHABROL

SAINTE-MARIE : Guy DE GALARD

SIMORRE : Ruth NEGENDANK

AUBIET : Philippe DUDEZ

BETCAVE-AGUIN : Christiane PASQUINET

ESCORNEBOEUF : Jean-Pierre BARBARIA

GISCARO : Christiane CAHUZAC

LAHAS : Gérard FAURE

MARSAN : Solange POMES

MONTIRON : Jean-Michel VERNIS

SAINTE-MARTIN-GIMOIS : Francis LAGUIDON

SARAMON : Arnaud BARBIE

TIRENT-PONTEJAC : Fabrice POURCET

AURIMONT : Christophe RENARD

BLANQUEFORT : Non représentée

GAUJAN : Noël PLANQUART

ISLE-ARNE : Pierre MUN

LARTIGUE : Non représentée

MAURENS : Jean-Luc BOAS

SAINTE-CAPRAIS : Jacqueline DARRIGADE

SAINTE-SAUVY : André MARQUISSEAU

SEMEZIES-CACHAN : Paul BURGAN

VILLEFRANCHE : Roger BAURES

> Représentants des associations d'usagers de la 3CAG :

ESCORNEBOEUF: Charles GIAVARINI

MAURENS : Françoise FAISSAT

SIMORRE : Denis OLLIVIER

GIMONT: Marie-Thérèse CAPERAN

SAINTE-CAPRAIS: Patrick DARRIGADE

VILLEFRANCHE: Marie-Josèphe INEICHEN

JUILLES: Patrick CHANNAUX

SARAMON: Martine SERE

> Représentant d'associations de personnes handicapées :

SAINTE-BLANCARD : Bernard LANGE

Envoyé en préfecture le 20/12/2016

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le

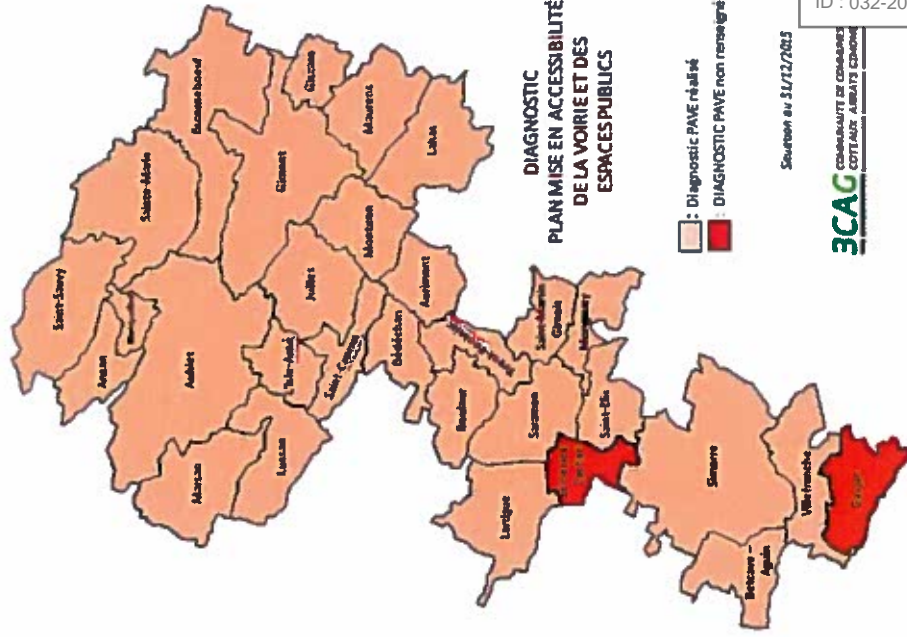
ID : 032-200042372-20161213-2016121099-DE

2 – REALISATIONS

2.1 – ACCESSIBILITE VOIRIE & ESPACES PUBLICS

ETAT D'AVANCEMENT – Documents d'Accessibilité

- > Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE):
Il est rappelé que l'établissement des PAVE (Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics) est de compétence intercommunale.
Les diagnostics PAVE ont été effectué en 2013 sur une très grande partie du territoire, dans un contexte où les 2 Communautés de communes n'avaient pas encore fusionnées.
- En 2010, le CCAG a signé une convention avec la DDT32 afin d'établir un appui technique pour la réalisation des PAVE ainsi que pour les diagnostics accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) et Installations Ouvertes au Public (IOP).
- En 2012, la CCAG a lancé une consultation pour sélectionner un bureau d'études compétent pour la réalisation des PAVE.
- Quant à la Communauté de Communes Coteaux de Gimone, un groupement de commande a permis de mettre en œuvre les diagnostics sur la partie du territoire.
- Pour mémoire, ceux-ci ont été établis avant la fusion des 2 territoires au 01/01/2014.
- Sur les 28 PAVE connus à ce jour, nombreux sont les espaces publics « non conformes » aux normes d'accessibilité, liés souvent à une absence de matérialisation ou de continuité des cheminements entre les ERP/IOP. Ces aménagements doivent s'accompagner d'une signalétique verticale et horizontale, notamment par la création de places de stationnement pour PMR à proximité des ERP/IOP.
- Toutefois, en fonction de la topographie de certains sites (situation d'implantation des cœurs villages en topographie vallonnée avec parfois des dénivelés trop importants pour pouvoir être mis aux normes). En conséquence, certaines dérogations sont sollicitées par les communes.
- Par ailleurs le contexte rural des communes (largeur voirie existante, topographie, usages...) reste peu propice à la mise en œuvre de trottoirs conformes et le coût d'investissement occasionné reste très important pour le budget des communes.
- Selon les 28 diagnostics PAVE, le coût estimé des mises aux normes accessibilité s'élève à 2 330 192 € TTC pour l'ensemble du territoire.
- Les 28 PAVE couvrent 95 % du territoire actuel de la 3CAG.
- 2 communes doivent fournir à la 3CAG leur diagnostics PAVE.



2 – REALISATIONS / Accessibilité voirie & espaces publics

TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITÉ

Il est à noter que des actions de mise en accessibilité ont été réalisées conjointement à des opérations de construction ou de rénovation d'équipements publics ERP. (liste non exhaustive qui sera développée en 2017)

Communes concernées :

- > Ansan : Mise en accessibilité Mairie et Eglise (2016)
- > Aubiet : Aménagement de l'avenue du groupe scolaire (2012), mise en accessibilité des abords de la Poste.
- > Aurimont : Mise en accessibilité de la boulangerie, salle des fêtes, mairie et église.
- > Bédéchan : Mise en accessibilité de la salle des fêtes, des églises et du cimetière.
- > Betcave – Aguin : Mise en accessibilité de la mairie, de la salle des fêtes (2015) .
- > Boulaur : Mise en accessibilité de la salle des fêtes (WC), cheminement cimetière et église.
- > Escorneboeuf : Mise en accessibilité partielle de l'église et du Cimetière (2014)
- > Gimont : Traversées piétonnes PMR et stationnements piscine (2016)
- > Juilles : Mise en accessibilité des églises de Juilles et En Marrots (2015-2016)
- > Maurens : Mise en accessibilité de la salle communale.
- > Montiron : Mise en accessibilité de la salle polyvalente et de la mairie (2015)
- > Saint-Elix : Mise en accessibilité de la Maison des services publics et de l'église (2015), accessibilité cimetière (2016)
- > Saramon : Mise en accessibilité de la mairie (2015), travaux foirail (2016)
- > Simorre : Mise en accessibilité de la Bibliothèque (2009), du Club 3^{ème} âge (2012), de l'abbatiale, cantine scolaire et Agence La Poste(2015)
- > Tirent Pontejac : Mise en accessibilité de la mairie et salle des fêtes
- > Villefranche : Mise en accessibilité de la salle communale et salle des associations (2014)

Actions prévues en 2016-2017 relatives à l'amélioration de l'accessibilité des espaces publics :

- > Aubiet : Mise en accessibilité de la mairie, bibliothèque et club du 3^{ème} âge, du stade et tribunes de foot
- > Bédéchan : Mise en accessibilité de l'église Fanjeau
- > Betcave-Aguin : Mise en accessibilité de l'Eglise d'Aguin
- > Boulaur : Mise en accessibilité de la mairie
- > Gaujan : Mise en accessibilité de la salle des fêtes
- > Gimont : Mise en accessibilité de la 3CAG, cinéma et Office de tourisme, autres bâtiments communaux
- > Maurens : Mise en accessibilité de l'école et travaux d'extension
- > Saint-Elix : Mise en accessibilité du cimetière
- > Sainte-Marie : Mise en accessibilité du cimetière

2 – REALISATIONS – Cadre bâti et ERP

DIAGNOSTICS D'ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS APPARTENANT A LA 3CAG :

La Communauté de Communes Coteaux Arrats Gimone est propriétaire, à l'heure actuelle, d'un seul bâtiment.

Le diagnostic d'accessibilité a été réalisé en 2013, dont les conclusions sont intégrées dans le même rapport reprenant les ERP à caractère public sur la commune de Gimont.

Le bâtiment géré par la 3CAG concerne :

- Le siège de la 3CAG (soumis au code du travail), implanté dans la partie rénovée du bâtiment, côté « boulevard du Nord ».
- L'Office du Tourisme, situé au rez-de-chaussée du bâtiment, accessible depuis le parvis du bâtiment.
- Le Cinéma d'une capacité de 104 places.

Le bâtiment, construit en 2008, est classé en type L de la 4^{ème} catégorie avec des activités secondaires de type W.

Dans le cadre de la mise en accessibilité du bâtiment, un dossier AD'AP a été déposé le 29 septembre 2015.

Travaux réalisés en 2016 :

- renforcement de la signalétique interne pour favoriser la lisibilité des 3 entités.
- mise en conformité des espaces accessibles par la mise en œuvre des bandes de vigilance (portes, escaliers...), bandes podotactiles, prolongement des mains courantes, poignée de tirage dans les toilettes PMR...

Travaux à réaliser en 2018 :

- Aménagement de places de stationnement PMR, par la commune de Gimont (parking de propriété communale).

Autre projet d'ERP :

- Construction d'un bâtiment d'accueil d'entreprises, implanté sur la zone d'activité économique de Lafourcade, sur la commune de Gimont.

Ce projet a fait l'objet d'un demande de permis de construire, autorisé le 21/03/2016.

Envoyé en préfecture le 20/12/2016

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le

ID : 032-200042372-20161213-201612099-DE

2 – REALISATIONS – Cadre bâti et ERP

ILLUSTRATIONS DES TRAVAUX EFFECTUES PAR LA 3CAG :



- Pose de bandes podotactiles
- Bandes de contraste sur contremarches
- Prolongement des mains courantes
- Signalétique interne développée



- Bandes de contraste sur porte vitrée
- Réglage de traction et retour des portes



- Poignée de tirage sur porte toilettes PMR



Envoyé en préfecture le 20/12/2016

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le

ID : 032-200042372-20161213-201612099-DE

2 – REALISATIONS – Cadre bâti et ERP

DIAGNOSTICS D'ACCESSIBILITÉ DES ERP APPARTENANT AUX COMMUNES :

En 2016, le territoire de la 3CAG, pour les 30 communes et selon les diagnostics recensés, comprend 194 ERP/IOP répartis comme suit :

- 126 ERP de 5^{ème} catégorie
- 26 ERP de 4^{ème} catégorie
- 6 ERP de 3^{ème} catégorie
- 3 ERP de 2^{ème} catégorie
- 33 IOP

N.B.: Dans la liste ci-dessous, les ERP/IOP notifiés en « BLEU », sont accessibles, ceux en « ROUGE » sont en cours de travaux. Les autres sont programmés.

COMMUNE	DIAG PAVE	ERP	CAT	DIAG	Dossier AD'Ap	Dossier Urba et date dépôt	Situation	Observations	
ANSAN	2013	Mairie	5	2013	02/12/2015		Travaux en cours	Achèvement fin 2016	
		Salle des fêtes	4				Travaux en cours	Achèvement fin 2016	
		Eglise	4				Travaux en cours	Achèvement fin 2016	
		Cimetière	IOP						
AUBIET	2013	Mairie	5	2013	28/12/2015		Délivrée le 15/03/2016	Travaux fin 2016	
		Bibliothèque	5				Délivrée le 15/03/2016	Travaux fin 2016	
		Club 3 ^{ème} âge	5				Délivrée le 15/03/2016	Travaux fin 2016	
		Eglise et salle	5						
		Bureau poste	5						
		Stade et tribunes	5				PC 02/2016	Délivré le 11/07/2016	
		Local adolescents	5						
		Local pêche et chasse	5						
		Chalet de tennis	5						
		Ecole	5						
Foyer rural	5								
Centre de loisir	5								
Cimetière	IOP								
AURIMONT	2013	Mairie	5	2013	21/09/2015		Travaux réalisés 2016		
		Salle des fêtes	4				Travaux réalisés 2016		
		Eglise	5				Travaux réalisés 2016		
		Cimetière	IOP						
		Toilettes publics	-				Travaux réalisés 2016		
Boulangerie	5		Travaux réalisés 2015						

2 – REALISATIONS – Cadre bâti et ERP

COMMUNE	DIAG PAVE	ERP	CAT	DIAG	Dossier AD'Ap	Dossier Urba et date dépôt	Situation	Observations
BLANQUEFORT	2013	Mairie	5	2013	NEANT			
		Salle polyvalente	4					
		Eglise	5					
		Cimetière	IOP					
BEDECHAN	2013	Mairie	5	2013	26/12/2015		Travaux réalisés 2016 Travaux en cours Travaux réalisés 2016 Travaux en cours	Achèvement fin 2016 Achèvement fin 2016
		Boulodrome	5					
		Eglise	5					
		Eglise Fanjeau	5					
		Salle des fêtes	5					
Cimetière	IOP							
BETCAVE-AGUIN	2013	Mairie	5	2013	03/05/2016		Travaux réalisés 2015 Travaux réalisés 2015 Travaux en cours 2016	
		Salle des fêtes	4					
		Eglise Betcave	5					
		Eglise Aguin	5					
		Cimetière	IOP					
BOULAU	2013	Mairie	5	2013	03/05/2016	DP 02/2016	Travaux réalisés 10/2016 Travaux réalisés 03/2016 Travaux réalisés 03/2016 Travaux réalisés Travaux réalisés Travaux réalisés	
		Salle des fêtes	4					
		Eglise	5					
		Cantine	5					
		Cour Ecole	5					
Cimetière	IOP							
ESCORNEBOEUF	2013	Mairie	5	2013	30/06/2015		Travaux partiels Travaux partiels	
		Salle des fêtes	4					
		Ecole	5					
		Eglise	5					
		Cimetière	IOP					
GAUJAN	NON	Mairie	5	2013	21/09/2015	PC 05/2016	Travaux réalisés Travaux en cours Travaux réalisés	Tout handicap PC délivré Tout handicap
		Salle des fêtes	4					
		Eglise	5					
		Cimetière	IOP					

Envoyé en préfecture le 20/12/2016
Reçu en préfecture le 20/12/2016
Affiché le
ID : 032-200042372-20161213-201612099-DE

2 – REALISATIONS – Cadre bâti et ERP

COMMUNE	DIAG PAVE	ERP	CAT	DIAG	Dossier AD'Ap	Dossier Urba et date dépôt	Situation	Observations
GIMONT	2013	Mairie	5	2013	12/10/2015 8 dossiers			
		Salle culturelle	2					
		Halle au gras	2					
		Chapelle Cahuzac	5					
		Tribune stade foot	3					
		Maison enfance	5					
		Gymnase collège	5					
		Ancien collège	4					
		Local et pétanque	5					
		Local perception	5					
		Eglise centre	5					
		Piscine	5					
		Stade de rugby	3					
		Salle de basket	2					
		Club house basket	5					
		Club house rugby	5					
		Club house tennis	5					
Club house cyclo	5							
Musée cantonal	5							
Gymnase primaire	5							
Ecole publique	4							
Club 3 ^{ème} âge	5							
Maternelle	5							
Cinéma - OT	4							
Cimetière	IOP							
GISCARO	2013	Mairie	5	2013	08/09/2015			
		Eglise	5					
		Salle des fêtes	4					
Cimetière	IOP							
ISLE-ARNE	2013	Mairie	5	2013	02/10/2015			
		Salle des fêtes	4					
		Eglise village	5					
		Chapelle	5					
		Cimetière	IOP					

Envoyé en préfecture le 20/12/2016

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le

SLO

ID : 032-200042372-20161213-201612099-DE

2 – REALISATIONS – Cadre bâti et ERP

COMMUNE	DIAG PAVE	ERP	CAT	DIAG	Dossier AD'Ap	Dossier Urba et date dépôt	Situation	Observations
JUILLES	2013	Mairie	5	2013	26/09/2015		Travaux réalisés 2016 Travaux réalisés 2016 Partiellement engagé Travaux réalisés 2016 Partiellement engagé	Attestation OK
		Salle des fêtes	4					
		Eglise Juilles	5					
		Eglise En Marrots	5					
		Cimetière	IOP					
LAHAS	2013	Salle des fêtes	4	2013	21/12/2015		Travaux réalisés 2015	
		Mairie	5					
		Eglise	5					
		Cimetière	IOP					
LARTIGUE	?	Mairie	5	?	NEANT			
		Salle des fêtes	4					
		Eglise	5					
		Cimetière	IOP					
LUSSAN	2013	Mairie	5	2013	28/09/2015		Etudes en cours Partiellement engagé Partiellement engagé Partiellement engagé	
		Salle des fêtes	4					
		Restaurant	5					
		Eglise	5					
		Nouvelle école	5					
		Ancienne école	5					
		Chapelle Pailhan	5					
Cimetière	IOP							
MARSAN	2013	Mairie	5	2013	07/10/2015		Partiellement engagé Etudes en cours	
		Salle des fêtes	3					
		Salle des jeunes	3					
		Eglise	5					
		Ecole	5					
		Vestiaire foot	5					
		Cimetière	IOP					
MONGAUSY	2013	Mairie	5	2013	07/10/2015		Travaux réalisés 2017 Travaux réalisés 2015	Attente attestation Attente attestation
		Eglise	5					
		Salle des fêtes	4					
		Cimetière	IOP					

Envoyé en préfecture le 20/12/2016
Reçu en préfecture le 20/12/2016
Affiché le 
ID : 032-200042372-20161213-201612099-DE

2 – REALISATIONS – Cadre bâti et ERP

COMMUNE	DIAG PAVE	ERP	CAT	DIAG	Dossier AD'Ap	Dossier Urba et date dépôt	Situation	Observations
MAURENS	2013	Mairie	5	2013	23/09/2015		Travaux réalisés 2015	Tout handicap
		Salle des fêtes	4				Travaux réalisés 2015	
		Salle de réunion	5					
		Eglise	5					
		Ecole	5					
Cimetière	IOP		Autorisation en cours					
MONTIRON	2013	Salle polyvalente	4	2013	23/09/2015		Travaux réalisés 2015	
		Mairie	5				Travaux réalisés 2015	
		Eglise	5				Partiellement engagé	
		Abri bus	IOP				Partiellement engagé	
SAINT CAPRAIS	2013	Mairie	5	2013	22/09/2015		Partiellement engagé	Demande dérogation
		Salle des fêtes	4				Partiellement engagé	
		Eglise	5					
		Cimetière	IOP					
SAINT ELIX	2013	Maison serv.publics	5	2013	28/09/2015		Travaux réalisés 2015	Tout handicap
		Salle des fêtes	4				Travaux réalisés 2015	
		Eglise	5				Travaux en cours	
		Cimetière	IOP					
SAINT MARTIN GIMOIS	2013	Mairie	5	2013	24/09/2015		Travaux en cours	Livraison fin 2016
		Salle des fêtes	4				Travaux en cours	
		Salle d'activités	5				Travaux en cours	
		Eglise	5				Travaux en cours	
		Cimetière	IOP				Travaux en cours	
SAINT SAUVY	2013	Mairie	5	2013	13/05/2016		Partiellement engagé	7 places stationnement PMR réalisés
		Foyer rural	3				Partiellement engagé	
		Ecole	5				Partiellement engagé	
		Stade municipal	5				Partiellement engagé	
		Eglise	5					
		Cimetière 1	IOP					
Cimetière 2	IOP							

Envoyé en préfecture le 20/12/2016

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le

ID : 032-200042372-20161213-201612099-DE

2 – REALISATIONS – Cadre bâti et ERP

COMMUNE	DIAG PAVE	ERP	CAT	DIAG	Dossier AD'Ap	Dossier Urba et date dépôt	Situation	Observations
SAINTE MARIE	2013	Mairie	5	2013	13/07/2015		Partiellement engagé Travaux réalisés 2016	Tout handicap
		Foyer rural	5					
		Eglise village	5					
		Eglise Traves	5					
		Ecole	5					
Cimetière	IOP		Travaux réalisés 2016 Travaux en cours	Tout handicap				
SARAMON	2013	Mairie	5	2013	25/09/2015		Travaux réalisés 2015 Partiellement engagé	Tout handicap Rampe et terrasse
		Base de loisir	5					
		Cantine scolaire	5					
		Eglise	5					
		Halle	5					
		Salle de réunion	5					
		Salle des assoc.	5					
		Salle des fêtes	4					
		Stade Garenne	5					
		Syndicat d'initiative	5					
Cimetière	IOP		Partiellement engagé	Terrain accessible				
SEMEZIES CACHAN	2013	Mairie	5	2013	24/09/2015		Travaux réalisés 2016 Travaux réalisés 2016 Travaux réalisés 2016	Tout handicap Tout handicap
		Salle polyvalente	4					
		Eglise	5					
		Eglise Cachan	5					
		Cimetière	IOP					
SIMORRE	2013	Mairie	5	2013	16/07/2015		Etude en cours Travaux réalisés 2015 Travaux réalisés 2009 Partiellement engagé Travaux réalisés 2015 Travaux réalisés 2012 Travaux réalisés	Travaux réalisés 2015 Travaux réalisés
		Agence La Poste	5					
		Bibliothèque	5					
		Camping municipal	5					
		Cantine école	5					
		Club 3 ^{ème} âge	5					
		Club house stade	5					
		Musée paysan	5					
		Salle des fêtes	3					
		Eglise	5					
Tennis pétanque	IOP							
Cimetière	IOP							

Envoyé en préfecture le 20/12/2016

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le

 SLO

ID : 032-200042372-20161213-201612099-DE

2 – REALISATIONS – Cadre bâti et ERP

COMMUNE	DIAG PAVE	ERP	CAT	DIAG	Dossier AD'Ap	Dossier Urba et date dépôt	Situation	Observations
TIRENT PONTEJAC	2013	Mairie	5	2013	21/09/2015		Travaux réalisés 2014 Travaux réalisés 2014	Tout handicap Tout handicap
		Salle polyvalente	4					
		Eglise Tirent	5					
		Eglise Pontejac	5					
		Cimetière	IOP					
VILLEFRANCHE	?	Mairie	5	2013	NEANT		Travaux réalisés 2014 Travaux réalisés 2014 Demande de dérogation	Tout handicap Tout handicap
		Salle communale	5					
		Salle des assoc.	5					
		Eglise	5					
		Cimetière	IOP					

Bilan :

Sur les 194 ERP / IOP du territoire :

- 49 ont réalisé les travaux de mise en accessibilité
 - 16 sont en cours de travaux
 - 40 sont partiellement engagés
 - 89 sont en attente de programmation travaux (études en cours, financement, dérogations...)
- soit 25.3 %
soit 8.3 %
soit 20.6 %
soit 45.8 %

Envoyé en préfecture le 20/12/2016

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le

SLOW

ID : 032-200042372-20161213-201612099-DE

II – SUIVI DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE

2.1 – ACTIONS DE SUIVI DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE :

Afin d'observer les actions de mise en conformité des espaces publics et des établissements recevant du publics gérés par les collectivités, la Commission Intercommunale d'Accessibilité de la 3CAG, va mettre en œuvre un tableau de bord plus détaillé sur les actions menées par les communes.

La démarche collaborative entre la CIA et les communes sera développée afin de peaufiner les informations et actions pour la mise en accessibilité de ces espaces publics concernés.

En 2016, le tableau de synthèse a été mis en œuvre listant les ERP/IOP à caractère public, le coût estimé par bâtiments de la mise en conformité accessibilité (communs à travers les diagnostics), la programmation des travaux ainsi que le suivi de l'obtention des attestations de conformité. Ce tableau de bord sera la base du suivi de la CIA.

Concernant les ERP, voire les espaces publics, il est à noter que les diagnostics mettent en exergue, dans de très nombreux cas, des absences de matérialisation des accessoires de vigilances et d'éveils pouvant permettre aux personnes présentant un handicap, d'utiliser les espaces publics dans de meilleures conditions. Ces actions devront être suivies plus finement auprès des communes pour répondre aux exigences de la réglementation en vigueur. Une sensibilisation sera de nouveau établie auprès des communes afin de les inciter à poursuivre les actions de mise en conformité.

La CIA aura pour objectif de sensibiliser l'ensemble des communes du territoire à fournir les informations utiles sur les travaux et actions mis en œuvre pour répondre à la réglementation.

Il en sera de même sur la communication des dossiers Ad'AP (travaux envisagés, programmation, dépôt des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme le cas échéant, suivi des attestations...)

2.2 – RECENSEMENT LOGEMENTS ACCESSIBLES :

A ce jour, les logements dits « accessibles » n'ont fait l'objet d'aucun recensement.

En 2017, la CIA sollicitera l'ensemble des communes du territoire afin d'établir un recensement des logements accessibles.

Une cartographie accompagnera ce recensement.

Envoyé en préfecture le 20/12/2016

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le



ID : 032-200042372-20161213-201612099-DE